



Championnat Scolaire Départemental de l'Essonne, catégorie Ecoles Règlement intérieur

1. Organisateur

Le championnat scolaire départemental de l'Essonne est organisé sous la responsabilité du Comité Départemental du Jeu d'Échecs de l'Essonne (CDJE 91). Des organismes départementaux, communaux et des acteurs privés peuvent faire partie des partenaires organisateurs du championnat.

Le championnat 2023-2024 se déroule le dimanche 28 janvier 2024.

2. Déroulement du championnat

2.1. Participants

Le championnat est réservé aux écoliers scolarisés dans les écoles de l'Essonne, soit les élèves de la maternelle petite section au CM2.

2.2. Tournoi

Le tournoi est homologué par la Fédération Française des Echecs, une licence (A ou B) est donc obligatoire. Il n'y aura pas d'inscription sur place. Une inscription préalable sur <https://forms.gle/euFisFvSUUpbxWBx7> est obligatoire.

2.3. Droits d'inscription

L'inscription est gratuite.

2.4. Lieu et date des rencontres

Le championnat 2023-2024 se déroule au gymnase Paul Poisson, rue du chemin vert, 91100 Villabé.

Pointage à partir de 9h00, 1^{ère} ronde à 10h00. Les joueurs qui n'auront pas pointé à 9h45 seront appariés à la 2^{ème} ronde avec 0 point.

2.5. Nombre de rondes

7 rondes.

2.6. Cadence de jeu

La cadence est de 15 minutes KO (sans incrément) par joueur.

2.7. Règles de jeu

Les règles appliquées sont celles de la FFE, ainsi que l'article A.5 de l'annexe A pour les parties rapides et l'article III-5 de la directive III. En particulier :

- Les téléphones portables doivent être éteints sous peine de perte de la partie en cas de sonnerie ;
- En application du règlement du championnat scolaire IdF, la partie sera perdue après le 3^{ème} coup illégal achevé.

- Dans le cadre de la directive III sur les fins de parties au KO, c'est l'article III.5 qui s'applique.

3. Appariements et classements

3.1. Appariements

Système suisse intégral (règles C04 FIDE Handbook 1995), assisté par ordinateur (logiciel Papi).

Les joueurs n'ayant aucun classement ELO au début du tournoi recevront un classement estimé en fonction de la catégorie d'âge.

3.2. Classement individuel

Le classement s'effectue en fonction du nombre de points de partie (gain : 1 point, partie nulle : 0.5 point, perte : 0 point).

Le départage entre les ex-aequo est obtenu, dans l'ordre, par le Buchholz tronqué, puis par le Buchholz, enfin par le cumulatif.

3.3. Classement par équipes

Un classement par établissement est également établi d'après le total des points des 8 meilleurs participants ou participantes d'une même école ou du même collège dont au moins les 2 premières filles et les deux premiers garçons.

a) Une équipe est dite complète lorsqu'elle comprend 8 membres dont au moins 2 garçons et 2 filles.

b) Les équipes complètes seront classées avant les équipes incomplètes. Pour tous les établissements qui ont moins de 8 membres ou un quota incomplet de garçons ou de filles, le calcul se fait en comptabilisant 0 point pour les places vacantes.

c) En cas d'égalité, on fera la somme des points de départages (1° buchholz tronqué, 2° buchholz, 3° cumulatif).

d) En cas de nouvelle égalité, on prendra l'équipe avec la moyenne la plus jeune.

e) Plusieurs équipes d'un même établissement peuvent être classées.

3.4. Qualification pour la phase académique

3 équipes au maximum sont qualifiées pour la phase académique à la condition qu'elles présentent au moins une équipe complète pour cette phase académique (8 joueurs dont au moins 2 filles et au moins 2 garçons). Un établissement scolaire ne pourra qualifier qu'un maximum de deux équipes par catégorie (deux en écoles, deux en collèges).

4. Prix

Une coupe sera remise aux trois premiers de chaque catégorie d'âge. Une médaille pour tous les autres participants.

Les prix ne sont pas cumulables.

Le nombre de prix distribués peut être augmenté sur décision du CDJE 91.

5. Forfaits

On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus de 5 minutes de retard est considéré comme forfait. Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi.

6. Arbitres

L'arbitrage du tournoi est assuré par un ou plusieurs arbitres du département de l'Essonne. En cas d'indisponibilité d'arbitre du département, la recherche d'arbitre est étendue à d'autres départements.

Le championnat 2023-2024 est arbitré par Adrien Revel (AF Open 1).

L'organisateur

Z. LI

L'arbitre principal

A. Revel